



Québec le 9 février 2022

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/21-344

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès visant à obtenir copie de l'entièreté des communications, en ce qui concerne les permis d'enseignement de l'École de sténographie judiciaire du Québec (l'ESJQ) détenus par l'APSOQ, pour la période du 1er janvier 2019 à ce jour le 9 novembre 2021, et ce, entre :

1. le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Commission consultative de l'enseignement privé;
2. le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ESJQ;
3. le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (APSOQ);
4. le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial.

Afin de donner suite au premier point de votre demande, nous vous informons que nos recherches ont permis de retracer un document. Cependant, celui-ci ne peut pas vous être communiqué puisqu'il relève davantage de la compétence de la *Commission consultative de l'enseignement privé*, et ce, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Ainsi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès de la responsable de l'accès de cet organisme aux coordonnées suivantes :

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Madame Christine Charbonneau

Secrétaire générale

1035, rue de la Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

Tél. : 418 646-1249

commission.consultative@mels.gouv.qc.ca

... 2

Vous trouverez ci-annexé d'autres documents permettant de répondre au second point de votre demande. Toutefois, nous portons à votre connaissance que certains documents ne peuvent pas vous être transmis ainsi que d'autres renseignements qui ont été caviardés étant donné qu'ils sont susceptibles de dévoiler des renseignements confidentiels personnels ou traités de façon confidentielle par des tiers, et ce, en application des articles 23, 24, 53, 54, 56 et 59 de la Loi.

D'autres renseignements ne peuvent pas vous être communiqués, car ils concernent une négociation en cours avec un autre organisme public ou sont de nature financière ou technique et dont la divulgation risquerait de procurer un avantage appréciable à une personne suivant les articles 20 et 22 de la Loi.

Concernant le troisième point de votre demande, nous vous informons que l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (APSOQ) a consenti à la communication du document que vous trouverez en annexe.

Vous trouverez également une reproduction des articles mentionnés précédemment.

Enfin, le Ministère ne détient pas de document pour répondre au dernier point de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc
p. j. 24

De : [Hélène Gervais](#)
A : [sandra.handfield](#) [REDACTED]
Cc : [Manon Labrie](#)
Objet : Accès à Authentique - mot de passe temporaire
Date : 6 décembre 2019 13:13:35



Bonjour,

À la suite de votre demande concernant votre accès à la passerelle « Authentique », voici votre code d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe temporaire :

Code d'utilisateur : [REDACTED]

Mot de passe temporaire (respecter la casse) : [REDACTED]

Afin d'accéder à la passerelle « Authentique », veuillez utiliser ce lien internet :

[REDACTED]

Je vous suggère de modifier votre mot de passe dès la première utilisation en sélectionnant « Authentique » et ensuite « Profil personnel ».

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le Ministère à l'adresse courriel suivante:
colleges-privés@education.gouv.qc.ca.

Meilleures salutations,

Hélène Gervais
Service de la Formation préuniversitaire et
de la recherche
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [REDACTED]
A : [Manon Labrie](#)
Cc : [REDACTED]
Objet : Re: suivis - appel téléphonique
Date : 16 septembre 2019 15:40:57

Merci beaucoup, Mme Labrie. Je comprends que, pour ce programme, tout est réglé.
Cordialement

[REDACTED]

Le lun. 16 sept. 2019 3:06 PM, Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca> a écrit :



Bonjour [REDACTED],

Le code pour le secteur anglophone a été créé dans le système GDUNO. Il s'agit du : 692581.

L'École est donc autorisée à offrir l'AEC JCA.OL *Sténographie judiciaire* en anglais.

Bonne fin de journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [REDACTED]
Envoyé : 12 septembre 2019 19:13
À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Cc : [REDACTED]
Objet : Re: suivis - appel téléphonique

Bonsoir Mme Labrie,

En réponse à vos questions au sujet de GDUNO, c'est effectivement [REDACTED] qui est responsable de la saisie. Vos coordonnées sont à jour. Son adresse courriel est la suivante : [REDACTED] Pour ce qui est de la nouvelle AEC, le CA de l'École discutera de votre suggestion. Nous vous informerons de la décision.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

Cordialement

[REDACTED]

[REDACTED]

On Thu, Sep 12, 2019 at 3:04 PM Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca> wrote:

Bonjour [REDACTED],

En suivi de notre conversation téléphonique d'hier, un code GDUNO pour le secteur anglophone pourra être demandé, vu que le programme en anglais est identique à la version française autorisée au permis. C'est d'ailleurs ce qu'avait confirmé [REDACTED] dans nos échanges.

Comme je vous le mentionnais, ce code n'apparaît pas au permis (il est attribué pour que la formation puisse être offerte en anglais ; il ne sert qu'à des fins de transmissions de données dans les systèmes ministériels).

C'est ma direction qui fera le suivi avec l'équipe du système GDUNO pour son obtention. Parmi les informations à fournir, il manque celles ci-dessous :

- **Nom du responsable de la mise à jour des intervenants de l'établissement dans GDUNO :** [REDACTED] (à valider : est-ce toujours [REDACTED] ? Sinon, indiquer le nom de la nouvelle personne)
- **Numéro de téléphone de cette personne responsable :** [REDACTED] (à valider)
- **Adresse courriel de cette personne responsable :** (à indiquer)

Pour ce qui est de la demande d'offrir une nouvelle AEC, il faut remplir un formulaire DROMP en y joignant le cahier de programme ainsi que le formulaire de codification ci-joint. Comme je vous le mentionnais, la date limite pour le dépôt d'une demande d'ajout d'AEC avec agrément est le 1^{er} septembre précédant l'année scolaire visée par la demande (cf. article 9 du [Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial](#)).

Toutefois, si votre nouveau programme est prêt, je vous invite à en faire la demande en même temps que la demande de renouvellement de permis, car les deux demandes pourraient être traitées ensemble. Sous toutes réserves (tout dépendant de l'analyse), il pourrait alors être envisageable que ce nouveau programme puisse être offert à l'automne 2020.

Merci d'avance pour la transmission des informations pour le code anglophone.

Bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : sandra.handfield
A : [Affaires-Collegiales](#)
Cc : [Manon Labrie](#)
Objet : RE: ÉSJQ - demande pour admission de candidat à notre programme
Date : 2 juillet 2020 15:56:11

Bonjour Madame Gagnon,

Merci beaucoup pour le complément d'information. J'ai pu ainsi répondre aux demandes de nos deux candidates.

Pour le moment, ne changeons rien dans les plateformes du MÉES. Notre demande de renouvellement de permis est toujours en analyse et je crains de mélanger les données si des modifications sont apportées à ce stade-ci.
Je crois que nous nous sommes tout simplement mal entendues sur ce point; les courriels n'étant pas toujours propices à expliquer précisément notre pensée.

Toutefois, je m'engage à suivre ce dossier de près afin de valider ce qui doit être fait dans les suites à donner en matière de DEC de référence.

Dans votre message vous mentionnez : « *Tel qu'expliqué à la section 2.3.2 point A du Guide de gestion du dossier de l'élève, seules les sessions d'automne et d'hiver sont considérées.* »

En effectuant des recherches sur le web, je n'arrive pas à trouver le document dont vous faites mention dans votre courriel. Pourriez-vous me donner les références exactes ou encore, m'indiquer où le retrouver?

J'attendrai votre suivi quant à la référence du Guide de gestion du dossier de l'élève.

Merci encore pour les précisions,

Sandra Handfield | CRHA
Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec
465, rue Saint-Jean, bureau 505
Montréal (Québec) H2Y 2R6
Téléphone : 514 439-1885

De : Affaires-Collegiales <affairescollegiales@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 2 juillet 2020 11:17

À : Handfield Sandra

Cc : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Objet : TR: ÉSJQ - demande pour admission de candidat à notre programme

Importance : Haute



Bonjour Mme Handfield,

Il semblerait que je vous ai mal conseillée concernant l'application de l'article 4. Pour la déclaration des effectifs, le système Socrate va chercher certaines informations dans SOBEC pour le traitement des dossiers étudiants. Aussi, parce que votre programme est associé au DEC de référence Techniques juridiques, ce qui est inscrit dans SOBEC, la base d'admission sera celle du 1er paragraphe de l'article. Autrement, le système bloquera tous les dossiers d'étudiants qui ne respectent pas les critères énoncés au 1^{er} paragraphe.

La façon de changer cela est d'en faire une AEC approuvée par la Ministre. Ainsi, à court terme, il faut faire avec le 1er paragraphe. Ceci dit, nous pourrions examiner la perspective de faire faire définitivement ce changement, notamment pour ce programme.

Ainsi, concernant vos deux étudiants, si on retourne aux prescriptions du RREC, pour celle qui est à un stage près d'obtenir son DEP, elle sera admissible si elle réussit à le compléter avant le début du programme. Pour celle en interruption d'études, elle répond déjà au 4.3 soit une session d'études postsecondaires (A19) et une session d'interruption (H20). Tel qu'expliqué à la section 2.3.2 point A du Guide de gestion du dossier de l'élève, seules les sessions d'automne et d'hiver sont considérées.

Meilleures salutations,

L'Équipe du guichet des affaires collégiales

Marie-Ève Gagnon
Direction générale des affaires collégiales
Ministère de l'Enseignement supérieur
affairescollegiales@education.gouv.qc.ca
(418)643-6671 p.2399

De : sandra.handfield

Envoyé : 30 juin 2020 10:08

À : Affaires-Collegiales <affairescollegiales@education.gouv.qc.ca>

Cc : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: ÉSJQ - demande pour admission de candidat à notre programme

Importance : Haute

Bonjour Madame Gagnon,

Merci pour vos précisions.

Avant de vous contacter, j'avais pris la peine de prendre connaissance des conditions d'accessibilité à une AEC. Toutefois, l'interprétation de ces conditions laissant placent à une certaine forme de latitude, j'ai préféré vous contacter afin de prendre la bonne décision.

Dans notre cas, nous sommes le seul établissement d'enseignement qui offre la formation en sténographie judiciaire. Il n'y a pas de formation au DEC qui mène au même type de formation. Cette condition est donc atteinte dans nos deux cas. Je devrais plutôt dire, dans tous les cas de demandes d'admission, compte tenu de la spécialisation de ce programme qui n'a pas de comparable au DEC.

En ce qui concerne nos deux candidates, voici des éléments supplémentaires :

-
-
-
-
-



J'attends votre retour d'information et, merci d'avance pour votre aide,

Sandra Handfield | CRHA

Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885

De : Affaires-Collegiales <affairescollegiales@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 juin 2020 08:11

À : Handfield Sandra

Cc : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: ÉSJQ - demande pour admission de candidat à notre programme



Bonjour,

Je pourrai effectivement répondre à vos questions. Je dois préciser que je prends pour acquis que les programmes auxquels vous souhaitez admettre ne comportent pas de conditions particulières d'admission.

Concernant vos deux cas, l'article 4 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) prévoit les éléments suivants :

4. Est admissible à un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales, la personne qui possède une formation jugée suffisante par le collège et qui satisfait à l'une des conditions suivantes:

- 1° elle a interrompu ses études à temps plein ou poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins 2 sessions consécutives ou une année scolaire;
- 2° elle est visée par une entente conclue entre le collège et un employeur ou elle bénéficie d'un programme gouvernemental;
- 3° elle a interrompu ses études à temps plein pendant une session et a poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une session;
- 4° elle est titulaire du diplôme d'études professionnelles.

Est admissible à un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études secondaires qui satisfait à l'une des conditions suivantes:

- 1° le programme d'études permet d'acquérir une formation technique dans un domaine pour lequel il n'existe aucun programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales;
- 2° le programme d'études est visé par une entente conclue entre le ministre et un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec en matière de formation.

D. 1006-93, a. 4; D. 962-98, a. 2; D. 724-2008, a. 7; L.Q. 2013, c. 28, a. 193; D. 1153-2017, a. 5.

§ 4. — Activités de mise à niveau et activités favorisant la réussite

D. 1153-2017, a. 6.

Ainsi, pour être admissibles, vos deux étudiants doivent avoir interrompu des études à temps plein suivant la fin de leurs études secondaires pour une durée de 12 mois ou 2 sessions. L'obtention d'un autre diplôme ou non n'a pas d'importance concernant son admissibilité. C'est donc la durée d'interruption entre l'obtention de son D.E.S. et son admission au programme qui est important.

Ceci dit, si vous examinez la 2^e partie de l'article 4, si vous êtes en mesure de démontrer que votre programme est l'unique façon d'accéder à la profession de sténographe, le 1^o s'appliquerait à mon avis. Si par contre la profession est accessible d'autre moyens, cet alinéa ne serait pas applicable à votre situation.

Meilleures salutations,

L'Équipe du guichet des affaires collégiales

Marie-Ève Gagnon
Direction générale des affaires collégiales
Ministère de l'Enseignement supérieur
affairescollegiales@education.gouv.qc.ca
(418)643-6671 p.2399

De : [sandra.handfield](#) [REDACTED]
Envoyé : 29 juin 2020 15:23
À : Affaires-Collegiales <affairescollegiales@education.gouv.qc.ca>
Objet : ÉSJQ - demande pour admission de candidat à notre programme
Importance : Haute

Bonjour,

Ayant contacté Madame Manon Labrie, son message de retour précise qu'elle est actuellement en vacances. Elle nous invite à vous contacter si notre demande est urgente. Ce qui est le cas.

Voici le message que j'ai adressé à votre collègue :

« J'ai certaines questions concernant la demande de deux candidates concernant une admission à notre programme d'AEC en sténographie judiciaire pour la session d'automne 2020.
À qui puis-je poser mes questions? »

Quelles sont les directives ministérielles pour chacun de ces cas?

Merci d'avance pour votre aide,

Sandra Handfield | CRHA
Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec
465, rue Saint-Jean, bureau 505
Montréal (Québec) H2Y 2R6
Téléphone : 514 439-1885
[REDACTED]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Affaires-Collegiales](#)
A : sandra.handfield@
Cc : [Manon Labrie](#)
Objet : RE : ÉSJQ - question entourant l'ajout de stage à la session d'hiver 2021
Date : 22 septembre 2020 18:40:49



Bonjour Madame Handfield,

Lorsqu'un établissement est autorisé à offrir un programme, le Ministère n'intervient plus dans son application. Vous pouvez organiser la formation tout en respectant les dispositions prévues au [Règlement sur le régime des études collégiales](#) notamment.

Meilleures salutations !

L'équipe du guichet des affaires collégiales

Marie-Claude Proulx

Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : 418 643-6671 poste 2564
www.education.gouv.qc.ca

AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : sandra.handfield@
Envoyé : 22 septembre 2020 08:52
À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Objet : ÉSJQ - question entourant l'ajout de stage à la session d'hiver 2021

Bonjour madame Labrie,

J'aimerais offrir à certains de nos étudiant.es la possibilité d'effectuer leur stage de fin de programme à la session d'hiver 2021. Habituellement, le stage s'effectue toujours lors des sessions d'été. Toutefois, les étudiant.es, n'ayant pu réaliser leur stage à l'été 2020, se trouvaient dans des situations liées à la pandémie.

Avec qui pourrais-je discuter de cette possibilité?

J'attendrai votre suivi.

Bonne journée,

Sandra Handfield | CRHA

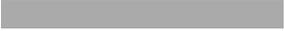
Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885



De : [Manon Labrie](#)
A : "sandra.handfield [REDACTED]"
Objet : demande d'accès à ETAPE
Date : 18 juin 2021 14:40:00
Pièces jointes : [Formulaire Accès ETAPE Remplissage.pdf](#)

Bonjour Madame Handfield,

Voici l'information pour demander un accès au système ETAPE.

Accès au système ETAPE

Pour obtenir un accès au système ETAPE (code d'utilisateur et mot de passe), veuillez :

- Remplir, dater et signer le formulaire d'accès ci-joint. (Un formulaire par utilisateur doit être rempli. Un maximum de deux utilisateurs est suggéré.)
- Joindre au formulaire de demande d'accès une résolution du conseil d'administration (CA) précisant : la personne responsable de l'accès au système ETAPE dans votre établissement, l'autorisation du dépôt de la demande ou des changements à demander. Si plus d'une personne doit accéder au système ETAPE, il faut le mentionner dans la résolution en indiquant leur nom. La résolution du CA doit être en français, datée et signée par le président ou le secrétaire du CA.
- Transmettre le formulaire de demande d'accès et la résolution du CA par courriel à affairescollegiales@mes.gouv.qc.ca.

Capsules vidéo de formation sur ETAPE

Lorsque le Ministère vous transmettra vos accès au système ETAPE, vous recevrez également un lien Web vers des capsules vidéo de formation qui vous permettront de vous familiariser avec ce système.

Cordialement,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Manon Labrie](#)
A : [sandra.handfield](#) [REDACTED]
Cc : [SOBEC](#)
Objet : RE: demande d'accès à ETAPE
Date : 18 juin 2021 16:07:00

Rebonjour Madame Handfield,

Comme votre courriel fait mention de deux systèmes (Socrate et Sobec), voici les informations.

Pour de l'assistance avec le système SOCRATE (pour la déclaration des effectifs), voici l'adresse courriel : Socrate@mes.gouv.qc.ca

Pour de l'assistance avec le système SOBEC (pour la gestion des programmes d'études), voici l'adresse courriel :
SOBEC@mes.gouv.qc.ca

Je vous souhaite une bonne fin de semaine également,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : sandra.handfield [REDACTED]
Envoyé : 18 juin 2021 15:08
À : Manon Labrie <manon.labrie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: demande d'accès à ETAPE

Bonjour Madame Labrie,

Merci pour votre suivi. Dès lundi j'enverrai ma demande. Il semble que nous avons des problèmes avec le logiciel SOBEC. Lors de la transmission de données pour la session d'été 2021, au système SOCRATE, les documents que j'utilise pour vérifier les données envoyées indiquaient des informations que je n'avais jamais vues auparavant.

Je dois vous avouer que le système SOBEC n'est pas « user friendly ». À qui pourrais-je m'adresser pour obtenir des informations/aide?

De : [Affaires-Collegiales](#)
A : [sandra.handfield](#)
Cc : [Affaires-Collegiales](#)
Objet : Lettre renouvellement de permis - École de sténographie judiciaire de Québec
Date : 13 juillet 2021 11:26:03
Pièces jointes : [image001.jpg](#)
[20210713_EBeauregard_SHandfield_Renouvellement_permis_É.Sténographie_judicaire_QC.pdf](#)
[Formulaire demande ETAPE.pdf](#)



Madame la Directrice générale,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe ainsi que du formulaire de demande d'accès au système ETAPE qui vous est adressée par M. Éric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

L'équipe du guichet des affaires collégiales

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 12e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Tél. : ~~418-643-6671 poste 2399~~ 581-993-4772



AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Un excellent week-end,

Sandra Handfield | CRHA

Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885

De : Manon Labrie <manon.labrie@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 18 juin 2021 14:41

À : Handfield Sandra [REDACTED]

Objet : demande d'accès à ETAPE



Bonjour Madame Handfield,

Voici l'information pour demander un accès au système ETAPE.

Accès au système ETAPE

Pour obtenir un accès au système ETAPE (code d'utilisateur et mot de passe), veuillez :

- Remplir, dater et signer le formulaire d'accès ci-joint. (Un formulaire par utilisateur doit être rempli. Un maximum de deux utilisateurs est suggéré.)
- Joindre au formulaire de demande d'accès une résolution du conseil d'administration (CA) précisant : la personne responsable de l'accès au système ETAPE dans votre établissement, l'autorisation du dépôt de la demande ou des changements à demander. Si plus d'une personne doit accéder au système ETAPE, il faut le mentionner dans la résolution en indiquant leur nom. La résolution du CA doit être en français, datée et signée par le président ou le secrétaire du CA.
- Transmettre le formulaire de demande d'accès et la résolution du CA par courriel à affairescollegiales@mes.gouv.qc.ca.

Capsules vidéo de formation sur ETAPE

Lorsque le Ministère vous transmettra vos accès au système ETAPE, vous recevrez également un lien Web vers des capsules vidéo de formation qui vous permettront de vous familiariser avec ce système.

Cordialement,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [redacted]
A : [Manon Labrie](#)
Cc : [redacted]
Objet : RE: formulaire demande de codification à remplir
Date : 1 novembre 2019 14:06:29
Pièces jointes : [redacted]

Bonjour Mme Labrie,

Veuillez trouver en pièces jointes le formulaire dûment remplir pour chacune des 2 nouvelles AEC.

N'hésitez pas à nous joindre si des informations supplémentaires étaient requises.

Cordialement,

[redacted signature]

Ecole de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885

[redacted]

De : Manon Labrie [mailto:Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca]

Envoyé : 1 novembre 2019 13:59

À : [redacted]

Cc : [redacted]

Objet : formulaire demande de codification à remplir



Bonjour Madame [redacted]

En lien avec la demande DROMP (01290) pour le renouvellement et l'ajout de deux AEC, pour chacune des 2 nouvelles AEC demandées, il faut remplir le formulaire ci-joint (sections 1 à 3) et me retourner la version Word.

Un retour est attendu d'ici le 8 novembre.

Merci !

Bonne fin de journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Manon Labrie](#)
A : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : RE: Avis de l'organisme d'encadrement
Date : 9 octobre 2019 15:26:00
Pièces jointes : [image001.jpg](#)

Bonjour Madame [REDACTED]

En lien avec cette question sur le formulaire de codification, si la réponse est oui, l'École doit effectivement joindre une lettre sur l'avis du programme. Un avis général devrait suffire.



Bonne fin de journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [REDACTED]
Envoyé : 9 octobre 2019 14:36
À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Cc : [REDACTED]
Objet : Avis de l'organisme d'encadrement

Bonjour Mme Labrie,

Dans le formulaire de demande de codification d'un programme, il faut joindre un avis de l'organisme d'encadrement de la fonction de travail. Peut-il être succinct (avis général sur le programme) et prendre la forme d'une lettre?

Merci de nous fournir les indications dans les meilleurs délais

Cordialement

[REDACTED]

De : [Manon Labrie](#)
A : [REDACTED]
Objet : RE: Demande d'information - École de sténographie judiciaire du Québec
Date : 24 octobre 2019 09:07:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)

Bonjour Madame [REDACTED]

Comme je n'ai pas accès à la demande DROMP tant qu'elle n'est pas déposée, il m'est difficile de comprendre ce qui ne fonctionne pas. Cependant, pour ajouter ou supprimer des données dans un tableau, je vous réfère au Guide DROMP disponible sur la plateforme Authentique (section 5.3 Saisir des données dans un tableau).

S'il y lieu, inscrivez des commentaires dans les endroits prévus à cet effet : *Remarques particulières*

Lorsque la demande sera déposée et que je l'analyserai, si j'ai des questions, je communiquerai avec l'École.

Bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [REDACTED]
Envoyé : 23 octobre 2019 15:21
À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'information - École de sténographie judiciaire du Québec

Bonjour Mme Labrie,

Voici quelques questions concernant la demande d'ajouts de deux nouveaux programmes DROMP :

Point 3.1 Prévisions des effectifs scolaires des nouveaux programmes



Comment puis-je supprimer le deuxième programme du secteur anglophone? Aussi, pourquoi je ne peux pas changer les chiffres dans le premier tableau, si possible de m'expliquer comment le faire.

Point 3.2 Prévisions des effectifs scolaires des programmes actuellement autorisés

Il est normal que le formulaire en ligne n'affiche pas une section, par contre cette section on le voit lors d'impression :

Dans la demande DROMP :



Après l'impression



Ici, il y a le secteur anglophone, dans le formulaire en ligne on ne le voit pas. Nous avons l'option d'ajouter un programme, mais il s'ajoute dans le même secteur.

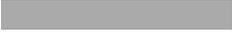
Merci encore et bonne fin de journée,



Ecole de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6
Téléphone : 514 439-1885



De : [Manon Labrie](#)
A : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : questions demande DROMP (01290)
Date : 3 décembre 2019 11:06:00
Pièces jointes : [Couts Investissements.pdf](#)

Bonjour Madame [REDACTED]

En lien avec la demande DROMP (01290) pour le renouvellement et l'ajout de 2 AEC au permis de l'École, voici quelques questions ainsi que des documents dont j'ai besoin pour l'analyse. Un retour par écrit d'ici le 13 décembre serait apprécié.

- Depuis quelle date [REDACTED] n'est plus directeur de l'École ?
- Me transmettre le CV ainsi que l'adresse courriel de [REDACTED].
- Me transmettre la liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV.
- Serait-ce possible de m'envoyer quelques photos des locaux sur la rue St-Jean ?
- Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 *Équipement prévu pour le nouveau programme*, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 *Investissement*, y a-t-il d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2 nouvelles AEC ?
- Me transmettre votre ou vos modèles de contrat de services éducatifs, un exemple d'attestation (diplôme) et un exemple d'un bulletin (pour votre information, ces documents font partie de points analysés dans le cadre d'une demande de renouvellement).

Merci !

S'il y a quoi que ce soit, n'hésitez pas.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Manon Labrie](#)
A : [sandra.handfield](#)
Cc : [redacted]
Objet : RE: questions demande DROMP (01290)
Date : 5 décembre 2019 08:49:00
Pièces jointes : [image001.jpg](#)

Bonjour Madame Handfield,

Merci pour votre courriel.

Je prends note des informations concernant l'envoi des courriels. Pour ce qui est de vos accès à la plateforme Authentique (DROMP et CORREP), je m'occupe du suivi de cette demande.

Bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : sandra.handfield [redacted]
Envoyé : 4 décembre 2019 16:03
À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Cc : [redacted]
Objet : RE: questions demande DROMP (01290)

Bonjour Madame Labrie,

À titre de nouvelle directrice de l'École de sténographie judiciaire du Québec, c'est avec plaisir que je vous contacte.

Dans le but de m'aider à suivre le dossier sur lequel travaille ma collègue [redacted], pourriez-vous ajouter mon courriel lors des prochains envois en lien avec ce dossier?

De plus, ayant échangé avec [redacted] aujourd'hui, je crois qu'il n'est plus nécessaire de l'en informer de l'avancement du projet. Vous pouvez donc retirer son nom de la liste des partenaires informés.

[redacted] m'a aussi fait remarquer que je n'ai pas d'accès pour l'application CORREP, pourriez-vous

m'informer des différentes étapes à entreprendre pour l'obtenir?

N'hésitez pas à me contacter pour échanger sur différents éléments ou aspects reliés à ce dossier, je serais ravie d'en discuter avec vous.

Au plaisir de vous parler de vive voix si vous le croyez opportun.

Sandra Handfield | CRHA

Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 décembre 2019 11:06

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : questions demande DROMP (01290)



Bonjour Madame [REDACTED]

En lien avec la demande DROMP (01290) pour le renouvellement et l'ajout de 2 AEC au permis de l'École, voici quelques questions ainsi que des documents dont j'ai besoin pour l'analyse. Un retour par écrit d'ici le 13 décembre serait apprécié.

- Depuis quelle date [REDACTED] n'est plus directeur de l'École ?
- Me transmettre le CV ainsi que l'adresse courriel de [REDACTED]
- Me transmettre la liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV.
- Serait-ce possible de m'envoyer quelques photos des locaux sur la rue St-Jean ?
- Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 *Équipement prévu pour le nouveau programme*, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 *Investissement*, y a-t-il d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2

nouvelles AEC ?

- Me transmettre votre ou vos modèles de contrat de services éducatifs, un exemple d'attestation (diplôme) et un exemple d'un bulletin (pour votre information, ces documents font partie de points analysés dans le cadre d'une demande de renouvellement).

Merci !

S'il y a quoi que ce soit, n'hésitez pas.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [REDACTED]
A : [Manon Labrie](#)
Cc : [sandra.handfield](#) [REDACTED]
Objet : RE: questions demande DROMP (01290)
Date : 11 décembre 2019 10:19:26
Pièces jointes : [REDACTED]

Importance : Haute

Bonjour Mme Labrie,

Tel que demandé voici les réponses à vos questions :

Depuis quelle date [REDACTED] n'est plus directeur de l'École ?
Depuis le 30 août 2019

Veuillez trouver en pièces jointes les documents suivants :

- Le CV ainsi que l'adresse courriel de [REDACTED]
- La liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV (nous attendons le CV de [REDACTED] ;
- Les photos des locaux sur la rue St-Jean ;
- Un modèle de contrat de services éducatifs ;
- Un exemple d'attestation (diplôme) ;
- Un exemple d'un bulletin.

Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 Équipement prévu pour le nouveau programme, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 Investissement, y a-t-il d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2 nouvelles AEC ? C'est les mêmes équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6.

N'hésitez pas à nous joindre si des informations supplémentaires étaient requises.

Cordialement,

[REDACTED]
Ecole de sténographie judiciaire du Québec
465, rue Saint-Jean, bureau 505
Montréal (Québec) H2Y 2R6
Téléphone : 514 439-1885
[REDACTED]

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 décembre 2019 11:06

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : questions demande DROMP (01290)



Bonjour [REDACTED]

En lien avec la demande DROMP (01290) pour le renouvellement et l'ajout de 2 AEC au permis de l'École, voici quelques questions ainsi que des documents dont j'ai besoin pour l'analyse. Un retour par écrit d'ici le 13 décembre serait apprécié.

- Depuis quelle date [REDACTED] n'est plus directeur de l'École ?
- Me transmettre le CV ainsi que l'adresse courriel de [REDACTED]
- Me transmettre la liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV.
- Serait-ce possible de m'envoyer quelques photos des locaux sur la rue St-Jean ?
- Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 *Équipement prévu pour le nouveau programme*, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 *Investissement*, y a-t-il d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2 nouvelles AEC ?
- Me transmettre votre ou vos modèles de contrat de services éducatifs, un exemple d'attestation (diplôme) et un exemple d'un bulletin (pour votre information, ces documents font partie de points analysés dans le cadre d'une demande de renouvellement).

Merci !

S'il y a quoi que ce soit, n'hésitez pas.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : sandra.handfield [REDACTED]
A : [Manon Labrie](mailto:Manon.Labrie)
Objet : RE: questions demande DROMP (01290)
Date : 16 janvier 2020 08:36:08
Pièces jointes : [image001.jpg](#)

Bon matin Madame Labrie,

Merci beaucoup pour la précision. Je transmets l'information.

Sandra Handfield | CRHA

Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505
Montréal (Québec) H2Y 2R6
Téléphone : 514 439-1885
sandra.handfield@barreau.qc.ca

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 janvier 2020 08:33

À : Handfield Sandra [REDACTED]

Objet : RE: questions demande DROMP (01290)



Rebonjour Madame Handfield,

Petite rectification à mon courriel d'hier, c'est plutôt à la rencontre de la CCEP de mars ou d'avril que le rapport sera déposé (fort probable à celle de mars).

Bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : sandra.handfield [REDACTED] [REDACTED]

Envoyé : 15 janvier 2020 15:52

À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: questions demande DROMP (01290)

Merci beaucoup pour votre suivi.

Cordialement,

Sandra Handfield | CRHA

Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 janvier 2020 15:51

À : Handfield Sandra

Objet : RE: questions demande DROMP (01290)



Bonjour Madame Handfield,

Le dossier de l'École est actuellement en analyse. Le dépôt du rapport à la Commission consultative de l'enseignement privé (CCEP) est prévu soit en février, soit en mars. Je vous informerai quand le rapport sera déposé.

Bonne fin de journée,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : sandra.handfield

Envoyé : 15 janvier 2020 14:03

À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: questions demande DROMP (01290)

Bonjour Madame Labrie,

Afin de pouvoir informer les membres du CA de notre établissement, je souhaitais valider avec vous l'avancement du dossier de renouvellement de permis.

Avez-vous tout ce dont vous avez besoin?

Enfin, à quel moment aurons-nous la réponse de votre analyse?

Merci de votre aide.

Bonne fin de journée,

Sandra Handfield | CRHA

Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 11 décembre 2019 13:14

À : [REDACTED]

Cc : Handfield Sandra [REDACTED]

Objet : RE: questions demande DROMP (01290)



Bonjour Madame [REDACTED]

J'ai bien reçu votre courriel avec l'ensemble des documents.

J'en prendrai connaissance et vous reviendrai, s'il y a quoi que ce soit.

Merci !

Bonne fin de journée,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [REDACTED]
Envoyé : 11 décembre 2019 10:19
À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Cc : [sandra.\[REDACTED\]](mailto:sandra.[REDACTED])
Objet : RE: questions demande DROMP (01290)
Importance : Haute

Bonjour Mme Labrie,

Tel que demandé voici les réponses à vos questions :

Depuis quelle date [REDACTED] n'est plus directeur de l'École ?
Depuis le 30 août 2019

Veuillez trouver en pièces jointes les documents suivants :

- Le CV ainsi que l'adresse courriel de [REDACTED]
- La liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV (nous attendons le CV de [REDACTED] ;
- Les photos des locaux sur la rue St-Jean ;
- Un modèle de contrat de services éducatifs ;
- Un exemple d'attestation (diplôme) ;
- Un exemple d'un bulletin.

Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 Équipement prévu pour le nouveau programme, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 Investissement, y a-t- d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2 nouvelles AEC ? C'est les mêmes équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6.

N'hésitez pas à nous joindre si des informations supplémentaires étaient requises.

Cordialement,

[REDACTED]

Adjointe administrative
École de sténographie judiciaire du Québec
465, rue Saint-Jean, bureau 505
Montréal (Québec) H2Y 2R6
Téléphone : 514 439-1885
[REDACTED]

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 décembre 2019 11:06
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]

Objet : questions demande DROMP (01290)



Bonjour Madame [REDACTED]

En lien avec la demande DROMP (01290) pour le renouvellement et l'ajout de 2 AEC au permis de l'École, voici quelques questions ainsi que des documents dont j'ai besoin pour l'analyse. Un retour par écrit d'ici le 13 décembre serait apprécié.

- Depuis quelle date [REDACTED] n'est plus directeur de l'École ?
- Me transmettre le CV ainsi que l'adresse courriel de [REDACTED]
- Me transmettre la liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV.
- Serait-ce possible de m'envoyer quelques photos des locaux sur la rue St-Jean ?
- Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 *Équipement prévu pour le nouveau programme*, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 *Investissement*, y a-t-il d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2 nouvelles AEC ?
- Me transmettre votre ou vos modèles de contrat de services éducatifs, un exemple d'attestation (diplôme) et un exemple d'un bulletin (pour votre information, ces documents font partie de points analysés dans le cadre d'une demande de renouvellement).

Merci !

S'il y a quoi que ce soit, n'hésitez pas.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [sandra.handfield](#) [redacted]
A : [Manon Labrie](#)
Objet : RE: questions demande DROMP (01290)
Date : 15 janvier 2020 15:52:08
Pièces jointes : [image001.jpg](#)

Merci beaucoup pour votre suivi.

Cordialement,

Sandra Handfield | CRHA

Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885

[redacted]

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 janvier 2020 15:51

À : Handfield Sandra [redacted]

Objet : RE: questions demande DROMP (01290)



Bonjour Madame Handfield,

Le dossier de l'École est actuellement en analyse. Le dépôt du rapport à la Commission consultative de l'enseignement privé (CCEP) est prévu soit en février, soit en mars. Je vous informerai quand le rapport sera déposé.

Bonne fin de journée,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [sandra.handfield](#) [redacted]

Envoyé : 15 janvier 2020 14:03

À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: questions demande DROMP (01290)

Bonjour Madame Labrie,

Afin de pouvoir informer les membres du CA de notre établissement, je souhaitais valider avec vous l'avancement du dossier de renouvellement de permis.

Avez-vous tout ce dont vous avez besoin?

Enfin, à quel moment aurons-nous la réponse de votre analyse?

Merci de votre aide.

Bonne fin de journée,

Sandra Handfield | CRHA

Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 11 décembre 2019 13:14

À : [REDACTED]

Cc : Handfield Sandra [REDACTED]

Objet : RE: questions demande DROMP (01290)



Bonjour Madame [REDACTED]

[REDACTED] bien reçu votre courriel avec l'ensemble des documents.

J'en prendrai connaissance et vous reviendrai, s'il y a quoi que ce soit.

Merci !

Bonne fin de journée,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [REDACTED]
Envoyé : 11 décembre 2019 10:19
À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Cc : [sandra.\[REDACTED\]](mailto:sandra.[REDACTED])
Objet : RE: questions demande DROMP (01290)
Importance : Haute

Bonjour Mme Labrie,

Tel que demandé voici les réponses à vos questions :

Depuis quelle date [REDACTED] n'est plus directeur de l'École ?
Depuis le 30 août 2019

Veuillez trouver en pièces jointes les documents suivants :

- Le CV ainsi que l'adresse courriel de la nouvelle directrice, Mme Sandra Handfield ;
- La liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV (nous attendons le CV de [REDACTED] ;
- Les photos des locaux sur la rue St-Jean ;
- Un modèle de contrat de services éducatifs ;
- Un exemple d'attestation (diplôme) ;
- Un exemple d'un bulletin.

Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 Équipement prévu pour le nouveau programme, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 Investissement, y a-t- d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2 nouvelles AEC ? C'est les mêmes équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6.

N'hésitez pas à nous joindre si des informations supplémentaires étaient requises.

Cordialement,

[REDACTED]

Ecole de sténographie judiciaire du Québec
465, rue Saint-Jean, bureau 505
Montréal (Québec) H2Y 2R6
Téléphone : 514 439-1885

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 décembre 2019 11:06

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : questions demande DROMP (01290)



Bonjour Madame [REDACTED]

En lien avec la demande DROMP (01290) pour le renouvellement et l'ajout de 2 AEC au permis de l'École, voici quelques questions ainsi que des documents dont j'ai besoin pour l'analyse. Un retour par écrit d'ici le 13 décembre serait apprécié.

- Depuis quelle date [REDACTED] n'est plus directeur de l'École ?
- Me transmettre le CV ainsi que l'adresse courriel de [REDACTED]
- Me transmettre la liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV.
- Serait-ce possible de m'envoyer quelques photos des locaux sur la rue St-Jean ?
- Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 *Équipement prévu pour le nouveau programme*, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 *Investissement*, y a-t-il d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2 nouvelles AEC ?
- Me transmettre votre ou vos modèles de contrat de services éducatifs, un exemple d'attestation (diplôme) et un exemple d'un bulletin (pour votre information, ces documents font partie de points analysés dans le cadre d'une demande de renouvellement).

Merci !

S'il y a quoi que ce soit, n'hésitez pas.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Manon Labrie](#)
A : [REDACTED]
Cc : [sandra.handfield](#) [REDACTED]
Objet : 2 CV manquants
Date : 30 janvier 2020 10:32:00
Pièces jointes : [image001.jpg](#)

Bonjour Madame [REDACTED]

Avez-vous reçu les CV de [REDACTED] [REDACTED] ? Dans le courriel ci-dessous, il était indiqué que vous étiez en attente de les recevoir.

Merci de me les transmettre.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [REDACTED]
Envoyé : 11 décembre 2019 10:19
À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Cc : sandra.handfield [REDACTED]
Objet : RE: questions demande DROMP (01290)
Importance : Haute

Bonjour Mme Labrie,

Tel que demandé voici les réponses à vos questions :

Depuis quelle date [REDACTED] n'est plus directeur de l'École ?
Depuis le 30 août 2019

Veuillez trouver en pièces jointes les documents suivants :

- Le CV ainsi que l'adresse courriel de [REDACTED]
- La liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV (**nous attendons le CV de [REDACTED]**);

- Les photos des locaux sur la rue St-Jean ;
- Un modèle de contrat de services éducatif
- Un exemple d'attestation (diplôme) ;
- Un exemple d'un bulletin.

Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 Équipement prévu pour le nouveau programme, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 Investissement, y a-t-il d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2 nouvelles AEC ? C'est les mêmes équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6.

N'hésitez pas à nous joindre si des informations supplémentaires étaient requises.

Cordialement,



Ecole de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885



De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 décembre 2019 11:06

À : [Redacted]

Cc : [Redacted]

Objet : questions demande DROMP (01290)



Bonjour Madame [Redacted]

En lien avec la demande DROMP (01290) pour le renouvellement et l'ajout de 2 AEC au permis de l'École, voici quelques questions ainsi que des documents dont j'ai besoin pour l'analyse. Un retour par écrit d'ici le 13 décembre serait apprécié.

- Depuis quelle date [Redacted] n'est plus directeur de l'École ?
- Me transmettre le CV ainsi que l'adresse courriel de [Redacted]
- Me transmettre la liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV.
- Serait-ce possible de m'envoyer quelques photos des locaux sur la rue St-Jean ?

- Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 *Équipement prévu pour le nouveau programme*, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 *Investissement*, y a-t-il d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2 nouvelles AEC ?

- Me transmettre votre ou vos modèles de contrat de services éducatifs, un exemple d'attestation (diplôme) et un exemple d'un bulletin (pour votre information, ces documents font partie de points analysés dans le cadre d'une demande de renouvellement).

Merci !

S'il y a quoi que ce soit, n'hésitez pas.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [sandra.handfield](#) [REDACTED]
A : [Manon Labrie](#)
Objet : RE: 2 CV manquants
Date : 3 février 2020 15:22:45
Pièces jointes : [image001.jpg](#)

Madame Labrie,

Merci pour votre suivi.

N'hésitez pas à me contacter pour d'autres informations.

Bonne journée.

Sandra Handfield | CRHA
Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec
465, rue Saint-Jean, bureau 505
Montréal (Québec) H2Y 2R6
Téléphone : 514 439-1885
[REDACTED]

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 février 2020 15:00
À : Handfield Sandra <sandra.handfield [REDACTED]>
Objet : RE: 2 CV manquants



Bonjour Madame Handfield,

Merci pour l'information. Il n'y a pas d'impact sur la demande ; je ne ferai pas référence à ces deux personnes dans le rapport.

Je vous souhaite une bonne fin de journée,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : sandra.handfield [redacted]
Envoyé : 3 février 2020 14:27
À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: 2 CV manquants

Bonjour Madame Labrie,

Il semble que nous n'obtiendrons pas les 2 CV manquants. Une des deux personnes ne répond pas à nos demandes et la seconde, ne semble plus être disponible pour ce projet.

Est-ce que cette situation impactera de façon négative, le suivi de notre demande?

Merci de m'en informer.

Sandra Handfield | CRHA

Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885

[redacted]

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 30 janvier 2020 10:33
À : [redacted]
Cc : Handfield Sandra [redacted]
Objet : 2 CV manquants



Bonjour [redacted]

Avez-vous reçu les CV de [redacted] ? Dans le courriel ci-dessous, il était indiqué que vous étiez en attente de les recevoir.

Merci de me les transmettre.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie
Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [REDACTED]
Envoyé : 11 décembre 2019 10:19
À : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>
Cc : sandra.handfield [REDACTED]
Objet : RE: questions demande DROMP (01290)
Importance : Haute

Bonjour Mme Labrie,

Tel que demandé voici les réponses à vos questions :

Depuis quelle date [REDACTED] n'est plus directeur de l'École ?
Depuis le 30 août 2019

Veuillez trouver en pièces jointes les documents suivants :

- Le CV ainsi que l'adresse courriel de la nouvelle directrice, Mme Sandra Handfield ;
- La liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV (nous attendons le CV de [REDACTED]) ;
- Les photos des locaux sur la rue St-Jean ;
- Un modèle de contrat de services éducatif
- Un exemple d'attestation (diplôme) ;
- Un exemple d'un bulletin.

Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 Équipement prévu pour le nouveau programme, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 Investissement, y a-t-il d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2 nouvelles AEC ? C'est les mêmes équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6.

N'hésitez pas à nous joindre si des informations supplémentaires étaient requises.

Cordialement,

[REDACTED]

Ecole de sténographie judiciaire du Québec
465, rue Saint-Jean, bureau 505
Montréal (Québec) H2Y 2R6
Téléphone : 514 439-1885

[REDACTED]

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 décembre 2019 11:06

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : questions demande DROMP (01290)



Bonjour [REDACTED]

En lien avec la demande DROMP (01290) pour le renouvellement et l'ajout de 2 AEC au permis de l'École, voici quelques questions ainsi que des documents dont j'ai besoin pour l'analyse. Un retour par écrit d'ici le 13 décembre serait apprécié.

- Depuis quelle date [REDACTED] n'est plus directeur de l'École ?
- Me transmettre le CV ainsi que l'adresse courriel de [REDACTED]
- Me transmettre la liste des enseignants pressentis pour offrir les 2 nouvelles AEC, ainsi que leur CV.
- Serait-ce possible de m'envoyer quelques photos des locaux sur la rue St-Jean ?
- Dans la demande DROMP, au point 5.1.4 *Équipement prévu pour le nouveau programme*, aucune information n'a été saisie. Mis à part le document ci-joint qui a été fourni et les équipements décrits au point 5.1.5 et 5.1.6 *Investissement*, y a-t-il d'autres équipements nécessaires pour offrir les 2 nouvelles AEC ?
- Me transmettre votre ou vos modèles de contrat de services éducatifs, un exemple d'attestation (diplôme) et un exemple d'un bulletin (pour votre information, ces documents font partie de points analysés dans le cadre d'une demande de renouvellement).

Merci !

S'il y a quoi que ce soit, n'hésitez pas.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère en enseignement collégial

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Manon Labrie](#)
A : [sandra.handfield](#) [REDACTED]
Cc : [Carolina Tobar](#)
Objet : 2 documents manquants : états financiers École de sténographie judiciaire
Date : 20 février 2020 10:06:00

Bonjour Madame Handfield,

Dans le cadre de l'analyse financière de la demande de l'École de sténographie judiciaire du Québec, les états financiers 2018-2019 ont été déposés dans le système TRAFEP, cependant les deux documents ci-dessous qui doivent accompagner ces états financiers n'ont pas été déposés :

- Rapport de l'auditeur indépendant, signé par l'auditrice ou l'auditeur et portant le numéro de la version officialisée des états financiers ;
- Notes complémentaires aux états financiers.

Ces documents sont nécessaires pour compléter l'analyse financière pour la demande DROMP (01290) pour le renouvellement et pour l'ajout de deux nouvelles AEC.

Ainsi, l'envoi de ces documents PDF à trafep@education.gouv.qc.ca est attendu d'ici le 26 février 2020. Si vous pouvez les transmettre avant, ce serait apprécié. Svp, me mettre en c. c. de l'envoi.

Merci !

Bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges
1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [sandra.handfield](mailto:sandra.handfield@education.gouv.qc.ca) [REDACTED]
A : [Trafep](#)
Cc : [Manon Labrie](#)
Objet : RE: 2 documents manquants : états financiers École de sténographie judiciaire
Date : 20 février 2020 13:15:12
Pièces jointes : [École Sténo_Notes aux états financiers juin 2019.pdf](#)
[École Sténo_TRAFEP_SR 60568_Final.pdf](#)

Bonjour,

Pour faire suite à une demande de Madame Manon Labrie, conseillère aux affaires collégiales au MÉES, je vous fais parvenir les deux documents manquants afin de compléter l'analyse de notre dossier.

En espérant le tout à votre satisfaction.

Sandra Handfield | CRHA

Directrice générale et des études

École de sténographie judiciaire du Québec

465, rue Saint-Jean, bureau 505

Montréal (Québec) H2Y 2R6

Téléphone : 514 439-1885

[REDACTED]

De : Manon Labrie <Manon.Labrie@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 20 février 2020 10:07

À : Handfield Sandra [REDACTED]

Cc : Carolina Tobar <Carolina.Tobar@education.gouv.qc.ca>

Objet : 2 documents manquants : états financiers École de sténographie judiciaire



Bonjour Madame Handfield,

Dans le cadre de l'analyse financière de la demande de l'École de sténographie judiciaire du Québec, les états financiers 2018-2019 ont été déposés dans le système TRAFEP, cependant les deux documents ci-dessous qui doivent accompagner ces états financiers n'ont pas été déposés :

- Rapport de l'auditeur indépendant, signé par l'auditrice ou l'auditeur et portant le numéro de la version officialisée des états financiers ;
- Notes complémentaires aux états financiers.

Ces documents sont nécessaires pour compléter l'analyse financière pour la demande DROMP (01290) pour le renouvellement et pour l'ajout de deux nouvelles AEC.

Ainsi, l'envoi de ces documents PDF à trafep@education.gouv.qc.ca est attendu d'ici le 26 février 2020. Si vous pouvez les transmettre avant, ce serait apprécié. Svp, me mettre en c. c. de l'envoi.

Merci !

Bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

418 266-1338 poste 2520

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Manon Labrie](#)
A : [sandra.handfield](#)
Objet : codes SOBEC : 2 nouvelles AEC
Date : 13 juillet 2020 16:32:00

Bonjour Madame Handfield,

Les deux nouvelles AEC ci-dessous ont été créées dans SOBEC avec leur code.

- *Transcription de communications publiques et juridiques (Sténotypie numérique)* : LCE.16
- *Transcription de communications publiques et juridiques (Reconnaissance vocale)* : LCE.1P

Vous pouvez donc saisir votre version locale de ces programmes dans SOBEC (relations programme-objectifs et objectifs-cours). Si vous avez des questionnements en lien avec la saisie, vous pouvez contacter l'équipe SOBEC : sobec@education.gouv.qc.ca

Bonne fin de journée,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Manon Labrie](#)
A : [sandra.handfield](#)
Objet : décision ministérielle
Date : 6 juillet 2020 15:20:00

Bonjour Madame Handfield,

J'espère que vous allez bien.

Je vous informe que l'ex-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, a autorisé le renouvellement du permis de l'École de sténographie judiciaire du Québec pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 juin 2022, ainsi que sa modification pour l'ajout, avec agrément aux fins de subventions, des AEC :

- *Transcription de communications publiques et juridiques (Sténotypie numérique)*
(XXX.XX)
- *Transcription de communications publiques et juridiques (Reconnaissance vocale)*
(XXX.XX)

L'émission du permis et les autorisations dans le système SOBEC se feront au cours des prochaines semaines.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé

Ministère de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Johanne Auger

De: Affaires-Collegiales
Envoyé: 8 novembre 2021 10:20
À: 'sandra.handfield [REDACTED]
Cc: Affaires-Collegiales
Objet: Retour de la demande ETAPE #3904 – École de sténographie judiciaire du Québec

Bonjour,

Votre établissement a déposé, le 27 octobre 2021, une demande relative au permis par le biais du système ETAPE. Or, votre formulaire ETAPE n° 3904 est incomplet. Les renseignements ou les documents manquants, fautifs ou incomplets sont détaillés ci-dessous.

5.2, Annexe 8 – Effectif scolaire

Comme vous offrez de la formation en français et en anglais, veuillez joindre, dans un document à part, un tableau distinguant l'effectif scolaire francophone et anglophone.

Veuillez également fournir un tableau, en pièce jointe, répartissant les effectifs scolaires inscrits à l'annexe 8 (Effectif scolaire), selon les deux catégories d'étudiants suivants : étudiants locaux et étudiants internationaux.

6.1.1 Décrire les mandats, les devoirs et les responsabilités de l'équipe de direction et du conseil d'administration

Une description des tâches de tous les membres de l'équipe de direction mentionnés à l'annexe 5 doit être fournie. Parmi les six membres du personnel de direction, quatre membres sont identifiés comme étant « d'autres directeurs », en plus de la directrice générale et du coordonnateur de programme. Veuillez identifier clairement qui occupe quel rôle au sein de l'organisme et détailler l'intégralité des fonctions du personnel de direction, notamment les responsabilités des « autres directeurs ».

6.1.2 Organigramme

L'organigramme doit minimalement comprendre les noms complets et les titres du personnel de direction et du personnel professionnel mentionnés à l'annexe 5. Certaines personnes sont absentes de l'organigramme : [REDACTED]

Un membre du personnel de direction devrait probablement faire partie du personnel professionnel, d'autant plus qu'il apparaît dans la colonne des consultants et des professionnels sur l'organigramme. [REDACTED]

6.3.1, Annexe 5 – Ressources humaines de l'établissement

Vous n'avez inscrit aucun membre dans la catégorie du personnel professionnel à l'annexe 5. Votre établissement ne comprend-il réellement aucun employé correspondant à cette catégorie d'emploi ou encore comptez-vous engager du personnel professionnel? Si oui, veuillez modifier les informations de cette annexe en conséquence. D'ailleurs, selon l'organigramme, il y a une liste de professionnels œuvrant pour l'École de sténographie judiciaire du Québec.

6.3.2 Joindre les curriculum vitæ du personnel de direction au niveau pédagogique et administratif

Les CV de tout le personnel de direction indiqué à l'annexe 5 doivent être fournis, et ce, en français et à jour. Nous n'avons reçu que les CV de [REDACTED]

7.1.6 Politique particulière de mesure et d'évaluation

Un exemple d'attestation d'études collégiales doit être fourni à cette section du formulaire.

7.2.3, Annexe 9 – Répartition du temps au collégial

Le tableau de l'annexe 9 doit être entièrement rempli (aucune case ne doit être laissée vacante). S'il n'y a aucune valeur à inscrire, il faut mettre un zéro « 0 ».

8.0 Services aux élèves de l'installation

Comme il s'agit d'une demande de renouvellement de permis, cette section doit être remplie.

9.1.2 Joindre le certificat d'occupation ou un document officiel délivré par la municipalité

Vous devez joindre un certificat d'occupation, en français, avec le bon usage prévu et correspondant à l'adresse du bâtiment ou de l'installation. Une lettre de la municipalité qui confirme qu'un établissement offrant de la formation collégiale est conforme aux usages prévus peut aussi être fournie en attendant le certificat officiel.

9.2.2 Joindre, le cas échéant, le document signé et daté (bail)

Le bail fourni vient à échéance en février 2022, soit pendant la présente période de renouvellement de permis. Veuillez joindre un nouveau bail en français et signé par les deux parties couvrant la période de renouvellement demandée.

9.3.1 Description des locaux

Partagez-vous les locaux décrits à la section 9.3.1 avec d'autres formations (offre de programmes de formation professionnelle, offre de programmes de langues, etc.), organisations ou entreprises? Si oui, indiquez la répartition du temps pour chacun des locaux.

9.3.2 Joindre un plan des locaux

Un plan qui identifie chacun des locaux, leur vocation, les dimensions, la superficie ainsi que le nombre de places-élèves doit être fourni. Aucune de ces informations n'est présente sur le plan fourni. À noter que ces informations peuvent être ajoutées de façon manuscrite sur le plan existant.

9.3.5 Capacité d'accueil

Cette section demande de préciser la capacité d'accueil pour chacun des programmes. Toutefois, il est aussi essentiel que vous précisiez, dans la zone *Explications additionnelles concernant la capacité d'accueil*, la capacité d'accueil de chacune des installations de votre établissement. Selon l'Office québécois de la langue française, la capacité d'accueil est le nombre de personnes pouvant être accueillies simultanément dans un endroit. Elle doit être évaluée en fonction du nombre de places-élèves dans les locaux où s'offre la formation (exemples : salles de classe, laboratoires, gymnases, etc.). Les salles d'études et de lecture, les salles de repos, la cafétéria et la bibliothèque ne peuvent être considérées dans le calcul de la capacité d'accueil.

9.3.6 Sécurité incendie

Des certificats d'inspection attestant de la conformité des équipements en matière de sécurité incendie doivent être fournis en ce qui concerne les systèmes de sécurité et les gicleurs. Les rapports d'inspection ne sont pas suffisants. Veuillez fournir des certificats d'inspection conformes aux normes et valides au moment du dépôt de la demande, comme celui concernant les extincteurs portatifs. De plus, selon le formulaire, la bâtisse contient également des boyaux d'incendie et un éclairage d'urgence.

10.1.1 Prévisions budgétaires

Puisque vous avez déclaré prévoir des effectifs scolaires, vous devez fournir les prévisions budgétaires à l'annexe 6 (Prévisions budgétaires).

10.1.4 Autres renseignements à la formation professionnelle et au collégial

Vous avez fourni un tableau ventilant les revenus des droits de scolarité, cependant aucun montant n'a été inscrit à l'annexe 6. De plus, le tableau de ventilation doit contenir les frais et les droits de scolarité ainsi que les effectifs scolaires. Ceux-ci doivent correspondre aux données inscrites à l'annexe 3 (Frais et droits de scolarité) et à l'annexe 8 (Effectif scolaire). Le total n'est pas suffisant. Les revenus de droits de scolarité doivent être ventilés selon les différentes catégories d'étudiants (étudiants locaux et étudiants internationaux) et par programme.

10.2 Frais exigés

Veillez fournir les frais et droits de scolarité exigés pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec et les étudiants internationaux.

À l'annexe 3 (Frais et droits de scolarité), vous avez inscrit des frais d'admissibilité, des droits de scolarité et des frais pour les services accessoires, cependant l'annexe 6 ne prévoit aucun revenu pour les frais d'admissibilité, les droits de scolarité et les frais de services accessoires. Veuillez corriger cette information.

Délai

Le formulaire ETAPE n° 3904 est donc de nouveau accessible pour que vous puissiez le réviser en fonction des éléments identifiés. Vous disposez de cinq jours ouvrables, soit jusqu'au **15 novembre 2021**, pour apporter des modifications au formulaire et le transmettre de nouveau, par le biais du [système ETAPE](#).

À défaut d'une demande complète répondant aux exigences de l'article 6 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* et de l'annexe A de ce règlement, la demande sera analysée avec les seuls éléments qui y sont contenus.

Nous joindre

Pour tout renseignement concernant la présente, vous êtes invités à communiquer avec le Guichet des affaires collégiales à affairescollegiales@mes.gouv.qc.ca.

Meilleures salutations,

OřtŁsh#p#xłFkhw#h#iıdŁhv#Fröjłdđv
P bıwžh#gh#Hqvhıjçp hq#xsŸuhxu
4368/hxh#gh#ö#Fkhyurwžh/#15#Ÿvdjh
TxŸehf#TxŸehf##U4U#8D8
WŸd##74;#97609:4/#sırvh#56<<#B;4#<607::5

De : [Manon Labrie](#)
A : [Affaires-Collegiales](#)
Objet : RE: Permis d'opération de l'École de sténographie judiciaire du Québec
Date : 9 novembre 2021 13:55:00
Pièces jointes : [2. Avis aux titulaires de permis.pdf](#)
[image001.jpg](#)

Bonjour Marie-Claude,

Ci-dessous, en vert, les réponses et le document ci-joint à fournir.

Merci !

Bon après-midi,

Manon Labrie

Conseillère aux affaires collégiales

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca/colleges

1035, rue De La Chevrotière, 12^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Affaires-Collegiales

Envoyé : 9 novembre 2021 12:11

À : Manon Labrie <manon.labrie@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Permis d'opération de l'École de sténographie judiciaire du Québec



Allo Manon,

Questions supplémentaires de l'école de sténo !

Merci

Marie-Claude Proulx

Responsable Guichet des affaires collégiales

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 12^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Tél. : ~~418-643-6671~~ poste 2399 581-993-4772



AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : APSOQ <info@apsoq.ca>

Envoyé : 8 novembre 2021 22:31

À : Affaires-Collegiales <affairescollegiales@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Permis d'opération de l'École de sténographie judiciaire du Québec

Bonjour,

Nous vous remercions pour les documents transmis.

Nous avons deux questions supplémentaires :

(1) Existe-t-il une description des *services éducatifs autorisés*, outre le titre du programme? Le cas échéant, peut-on en obtenir copie?

RÉPONSE : Nous vous invitons à contacter Mme Sandra Handfield, directrice générale de l'École de sténographie judiciaire du Québec, pour obtenir une copie des cahiers de programmes autorisés par le ministère.

(2) Pouvez-vous nous indiquer qu'est-ce que *l'avis concernant certaines dispositions légales* mentionné à la lettre datée le 30 juin 2020?

RÉPONSE : Ci-joint l'avis qui faisait partie de l'envoi avec la lettre du 30 juin 2020.

Merci,



Louise Anne Cegelski

présidente du CA de l'APSOQ

■ [514 954-3436](tel:514-954-3436)

■ info@apsoq.ca

■ www.APSOQ.ca

Le lun. 8 nov. 2021, à 16 h 39, Affaires-Collegiales <affairescollegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :



Bonjour,

Vous trouverez les renseignements demandés en pièce jointe du présent courriel.

Cordiales salutations !

L'équipe du guichet des affaires collégiales

Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : ~~418-643-6671 poste 2399~~ 581-993-4772



AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : APSOQ <info@apsoq.ca>

Envoyé : 8 novembre 2021 14:24

À : Affaires-Collegiales <affairescollegiales@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Permis d'opération de l'École de sténographie judiciaire du Québec

Bonjour,

L'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec est titulaire des permis d'opération mentionnés au document ci-joint.

Serait-il possible d'obtenir copie de ces permis, ou de toute documentation en détaillant la teneur?

Si des renseignements supplémentaires sont requis, n'hésitez pas à communiquer avec moi par téléphone au (514) 243-7907.

Merci,



Louise Anne Cegelski

présidente du CA de l'APSOQ

■ [514 954-3436](tel:5149543436)

■ info@apsoq.ca

■ www.APSOQ.ca

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I DROIT D'ACCÈS

20. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

1982, c. 30, a. 20.

§ 3. — *Renseignements ayant des incidences sur l'économie*



22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.



24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.



48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.



53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.



54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.



59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

- 1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
- 3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
- 5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;
- 6° (*paragraphe abrogé*);
- 7° (*paragraphe abrogé*);
- 8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
- 9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).